

# REUNION DES PARENTS DE 3<sup>ème</sup>

Jeudi 10 septembre 2026

## ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES

Deux associations de parents d'élèves ont pour but de représenter les intérêts des familles au sein du collège, de participer à la vie de l'établissement et de favoriser le lien entre les parents et l'institution.

API: [api.colomiers.leonblum@gmail.com](mailto:api.colomiers.leonblum@gmail.com)

FCPE: [fcpecolomiersblum31@gmail.com](mailto:fcpecolomiersblum31@gmail.com)

# PRESENTATION DU BREVET 2027

**DNB**  
Diplôme  
national  
du brevet

**2027**

À partir de la session 2026

RÉUSSIR  
AU COLLÈGE

# ÉLÈVES DE 3<sup>e</sup> : TOUT SAVOIR SUR LE NOUVEAU BREVET

## Objectifs



**MIEUX PRENDRE  
EN COMPTE**  
le travail et les  
progrès durant  
l'année de 3<sup>e</sup>

+

**ÉVALUER**  
chaque élève  
au plus près  
de son niveau

+

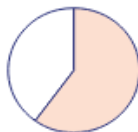
**REDONNER  
TOUTE SA  
VALEUR**  
au diplôme

## CE QUI CHANGE EN 2026

### Répartition entre contrôle continu et épreuves terminales

La moyenne finale est établie  
comme suit :

**40%**  
pour le  
contrôle  
continu



**60%**  
pour les  
épreuves  
terminales

### Calcul du contrôle continu

Le contrôle continu correspond à la **moyenne\***  
**des moyennes annuelles de toutes les matières  
obligatoires de 3<sup>e</sup>** (coefficient 1 pour chacune  
d'entre elles).

Si un élève a suivi une option, **les points supérieurs  
à 10/20 de la moyenne obtenue sont ajoutés à  
la somme des moyennes du contrôle continu**,  
sans que la moyenne finale puisse dépasser 20/20.

\* Si des problèmes d'assiduité devaient empêcher la constitution  
de cette moyenne annuelle, les professeurs peuvent, le cas échéant,  
proposer une évaluation de remplacement.



Pour obtenir le brevet, l'élève doit avoir **une moyenne  
finale au moins égale à 10/20.**



**Le brevet n'est pas obligatoire pour le passage en  
seconde**, qui continue d'être décidé en conseil de classe.



Plus d'infos sur  
[education.gouv.fr](https://education.gouv.fr)

# LE PROJET D'ÉVALUATION

## L'évitement de l'évaluation par l'élève

Face à des élèves ayant un comportement d'évitement de l'évaluation, il convient de prévoir des évaluations de rattrapage au sein de la classe au fur et à mesure du trimestre ou du semestre. Cependant, en cas de moyenne annuelle jugée non représentative du fait d'absences à des devoirs, y compris aux rattrapages proposés durant l'année, qu'elles soient justifiées ou non, une évaluation de remplacement est organisée par le chef d'établissement avant la fin de l'année scolaire.

L'absence non justifiée à cette évaluation de remplacement permet l'attribution de la note 0.

En cas d'absence justifiée à cette évaluation de remplacement, le candidat est à nouveau convoqué.

En cas d'absences répétées à ces convocations, même si elles sont justifiées, la note 0 est *in fine* attribuée.

En effet, l'attribution d'une note est obligatoire pour les commissions d'harmonisation du contrôle continu et la délibération du jury du DNB.

Jeudi 03 juin 2027  
Oral du DNB

## LES ÉPREUVES TERMINALES

| MATIÈRE                                                                                                                                       | DURÉE                                                             | COEF.                            | CONTENU                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Français                                                   | 3 h                                                               | 2                                | 1 <sup>re</sup> partie :<br>• Exercices à partir d'un texte littéraire (compréhension et compétences d'interprétation, grammaire, compétences linguistiques)<br>• Dictée<br>2 <sup>de</sup> partie :<br>• Rédaction |
|  Mathématiques                                              | 2 h                                                               | 2                                | 1 <sup>re</sup> partie :<br>• Exercices sur les automatismes, sans calculatrice<br>2 <sup>de</sup> partie :<br>• Exercices de résolution de problèmes et de raisonnement                                            |
|  Histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC) | 2 h                                                               | 1,5 (histoire-géo)<br>0,5 (EMC*) | • Analyse et compréhension de documents et de cartes, développement construit<br>• Mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique                                                                  |
|  Sciences                                                   | 1 h                                                               | 2                                | • Exercices portant sur deux des trois disciplines suivantes : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie                                                                                      |
|  Épreuve orale                                              | 15 min. si entretien individuel<br>25 min. si entretien collectif | 2                                | • Présentation d'un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) ou de l'un des parcours éducatifs<br>• Évaluation de la qualité de l'expression orale     |

\* Depuis juin 2025, le brevet est restructuré avec des notes séparées pour l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique (EMC), mais les deux matières restent regroupées au sein de la même épreuve d'une durée de deux heures.

**Tous les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements pour passer les examens.**



Les notes obtenues à chaque épreuve permettent de constituer la **moyenne des épreuves terminales**.

## GRILLE DES MENTIONS

**ASSEZ BIEN**  
pour une  
moyenne au  
moins égale  
à 12/20

**BIEN**  
pour une  
moyenne au  
moins égale  
à 14/20

**TRÈS BIEN**  
pour une  
moyenne au  
moins égale  
à 16/20

**TRÈS BIEN avec les  
félicitations du jury**  
pour une moyenne  
au moins égale  
à 18/20

# RESULTATS DE L'EPREUVE ORALE

## Dnb 2026

**Moyenne: 14,38/20**

**Notes de: 5/20 à 20/20**

# Dates des épreuves écrites

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Jeudi 24 juin</b><br>Tous candidats    | <b>Français 1<sup>re</sup> partie</b><br>(grammaire et compétences linguistiques<br>–<br>compréhension et compétences<br>d'interprétation – dictée)<br>8 h – 9 h 30<br><br><b>Français 2<sup>e</sup> partie</b><br>(rédaction)<br>9 h 45 – 11 h 15 |
| <b>Vendredi 25 juin</b><br>Tous candidats | <b>Histoire et géographie</b><br><b>enseignement moral et civique</b><br>8 h – 10 h                                                                                                                                                                |
| <b>Lundi 28 juin</b><br>Tous candidats    | <b>Sciences</b><br>(Physique-chimie et/ou sciences de la vie<br>et de la Terre et/ou technologie*)<br><br>8 h – 9 h<br><br><b>Mathématiques</b><br>10 h – 12 h                                                                                     |

# **PREPARATION DU DNB**

## **EPREUVES DU DNB BLANC**

**Dnb Blanc N°1: 01 et 02 février 2027**

**DnB blanc N°2: 26 et 27 avril 2027**

# Comparaison résultats du DNB / Académie

|                                 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026  |
|---------------------------------|------|------|------|------|-------|
| Taux de réussite série générale | 92   | 82   | 81   | 79   | 74,8  |
| Académie                        | 89   | 89,8 | 88,7 | 89   | 86,1  |
| Ecart                           | -3   | -7,8 | -7,7 | -10  | -11,3 |

# PRESENTATION DES GRANDES ETAPES DE L'ORIENTATION



# Mise en œuvre de notre PPO

(Plan Pluriannuel d'éducation à l'Orientation)

## Activité dominante : préparer l'après 3<sup>ème</sup>

### Objectifs

- ▶ Mettre en cohérence, s'approprier les connaissances pour se situer et choisir
- ▶ Lister mes goûts et mes points forts
- ▶ Identifier les différentes voies et modalités de formation après la 3<sup>ème</sup>
- ▶ Faire un stage de découverte inspirant

# INTENTIONS PROVISOIRES



# L'orientation et l'affectation



En 3<sup>e</sup>, votre enfant précise son projet d'orientation avec l'aide de ses professeurs, afin de se préparer à la filière d'études dans laquelle il poursuivra son parcours de formation.

## LES TROIS GRANDES ÉTAPES DU PROJET



### Le temps de la réflexion



Informez-vous **précisément** sur les différentes voies envisageables pour la poursuite de ses études, en continuité du travail qu'il a effectué depuis la 6<sup>e</sup> dans le parcours Avenir.

Prenez part à un **entretien individuel d'orientation** qui réunit le professeur principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.

### Le temps du dialogue



Connectez-vous au service en ligne Orientation ou renseignez la **fiche de dialogue** remise par le collège pour exprimer vos choix d'orientation : 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> STHR, 2<sup>de</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> année de CAP ou de CAP agricole.



**2<sup>e</sup> conseil de classe** qui formule des avis provisoires d'orientation.

Connexion **jusqu'à mi février 2027** au service en ligne Orientation via ÉduConnect

# VŒUX DEFINITIFS





## Le temps du choix



Formulez vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez.  
Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante.  
Pour faire vos demandes, connectez-vous au service en ligne ou renseignez les fiches transmises par votre établissement.



**3<sup>e</sup> conseil de classe** qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.



Vous pourrez consulter votre notification d'affectation sur le service en ligne ou l'obtenir auprès de l'établissement. Elle précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, **inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.**



### L'affectation au lycée dans votre académie

Les demandes d'affectation de chaque élève sont recueillies dans l'application nationale Affelnet-lycée, outil d'aide à l'affectation.

Le recteur prend en compte



les vœux de la famille



le secteur géographique

Il peut aussi prendre en compte



les résultats scolaires



l'avis des chefs d'établissements d'origine et d'accueil

Retrouvez toutes les informations concernant l'affectation de votre enfant sur le site de votre académie.



# AFFECTATION DES ELEVES DANS LES CLASSES

---



## Comment les élèves sont répartis dans les classes ?

La conception des classes est une étape à laquelle l'équipe de direction attache une grande importance.

---

Chaque année, fin mai, les Professeurs principaux remettent à M. le Principal la liste des élèves à « séparer de » ou à « regrouper avec ».

Toutes les informations sont saisies dans un logiciel spécifique (EDT) : Elèves à séparer, élèves à regrouper, niveau scolaire de A à C, absentéisme de A à C, comportement de A à C, options demandées (Latin, Rugby...). **Les vœux des parents de regroupement ou de séparation d'élèves seront saisis s'ils ne sont pas incompatibles avec les préconisations des équipes enseignantes ou avec les options choisies par les élèves.**

A partir des informations saisies, le logiciel propose des classes hétérogènes :

- Equilibre des niveaux, de l'absentéisme, du comportement, répartition filles-garçons, nombre de redoublants, nombre de dispositifs (PPRE, PAP, PPS, PAI...).

Lors des réunions de conception des classes qui se déroulent fin juin sont présents :

---

- Les Professeurs principaux du niveau
- La vie scolaire
- La direction
- Les AESH

L'équipe réunie travaille pour optimiser la répartition des élèves dans les classes puis les listes sont transmises à la vie scolaire pour une saisie sur une application dédiée.

**Avec ces informations, vous comprendrez bien que tout changement de classe à la rentrée est impossible, excepté pour raisons médicales.**

# RELATIONS FAMILLES – ETABLISSEMENT



### **Article 200 : COMMUNICATION DES FAMILLES AVEC LES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT**

L'article 421.5 du Code de l'Education rappelle les règles de civilité et de comportement et détermine notamment les modalités selon lesquelles sont mis en application « le devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et dans ses convictions » et qui garantit la protection « contre toute agression physique ou morale et le devoir qui en découle pour chacun de n'user d'aucune violence ».

**Toute communication jugée incorrecte ou violente adressée à un membre de la communauté éducative restera sans réponse et pourra faire l'objet de procédures judiciaires.**

### **Article 201 : HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC.**

Le collège fonctionne du lundi au vendredi. Il est fermé aux usagers pour toutes les périodes de vacances scolaires. **Ouvertures des bureaux administratifs :**

- ▶ Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- ▶ Mercredi de 08h30 à 12h00

**Article 204**

Les parents  
**horaires d'**  
l'objet de l'e  
Une surveill  
chef d'établ  
sécurité.

**Entretien uniquement sur rendez-vous  
Avec Mme la CPE ou la Direction**

**lez-vous aux**  
en précisant  
appartient au  
onnes et à la

## ENTRETIENS PROFESSEURS PRINCIPAUX - PARENTS

| Division | Professeur Principal | Salle |
|----------|----------------------|-------|
| 301      | Mme DAMOISEAU        | 3     |
| 302      | M. COVACHE           | 4     |
| 303      | Mme GALLARD          | 7     |
| 304      | Mme DUFOUR           | 5     |
| 305      | Mme TRAN VAN CHAU    | 2     |
| 306      | Mme CORENBLIT SOUZA  |       |



Nous vous remercions  
pour votre attention

